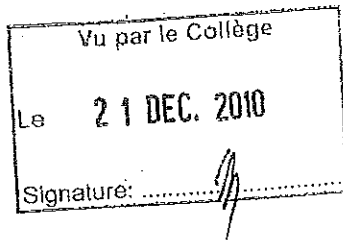


USC de Pepinster
Groupe des élus PS
au Conseil communal
de Pepinster

Pepinster, le 21 décembre 2010.



Administration communale de Pepinster
A l'attention des membres du Collège communal
Rue Neuve, 35
4860 PEPINSTER

Objet : questions écrites soumises à l'examen du Collège communal

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération les questions ci-après conformément aux dispositions des articles 78 et 79 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Le mardi 7 décembre vers 10h30 un véhicule du service des travaux s'est engagé dans le chemin forestier partant de la route de Tancrémont et rejoignant le chemin communal qui relie la ferme tenue par M. Remy Straet et la rue Chalsèche, communément appelée allée des marronniers. Ce véhicule conduit par deux ouvriers communaux et équipé de matériel pour le déneigement s'est engagé dans le massif forestier en dispersant du sel (fondant) sur le chemin. Le véhicule est ressorti du chemin en marche arrière une vingtaine de minutes plus tard.

Mes questions sont les suivantes :

1. Comment le Collège justifie-t-il cette intervention technique sur un chemin privé ?
2. Pourquoi le Collège n'a-t-il pas délibéré sur l'opportunité et les modalités de cette intervention lors de sa séance du 7 décembre ?
3. Cette intervention est-elle l'indice que le Collège envisage un nouveau service pour les citoyens pendant les périodes hivernales ?
3. Comment le Collège envisage-t-il de récupérer le coût de cette intervention au bénéfice d'un particulier, qui plus est le premier citoyen de la commune, membre du même Collège ?

J'attends avec intérêt les réponses écrites que vous voudrez bien m'apporter dans le mois à dater de la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal, l'expression de mes salutations.

Jehane Krings, conseillère communale

USC Pepinster
A l'attention de Jehane Krings

Concerne : questions écrites

Madame la Conseillère Communale,
Mesdames et Messieurs les élus PS au Conseil Communal,

Suite à vos diverses questions écrites concernant le déneigement du 7 décembre allée des marronniers, Monsieur Detiffe a eu l'occasion de s'entretenir avec vous par téléphone des raisons pour lesquelles ce service a été rendu à un citoyen de notre commune.

En effet, renseignements pris auprès de Monsieur Dethier et de Monsieur Straet, vous n'êtes pas sans savoir que depuis de nombreuses années, des tas de sable sont déposés dans ce chemin par les ouvriers communaux.

Le 7 décembre, cette intervention n'a pas fait l'objet d'une décision de Collège mais bien d'une gestion directe de l' Echevin des Travaux.

Suite à la demande de Monsieur Straet qui devait recevoir un camion d'aliment pour son bétail et un camion de fourrage car il était en rupture de stock, celui-ci a pris contact avec l'Echevin vu l'état de la voirie, l'impossibilité de passer avec un tel charroi par le chemin de Chalsèche et les prévisions météorologiques peu engageantes, pour que la commune sable exceptionnellement l'allée des marronniers. Vu le cadre exceptionnel, l'urgence pour le bétail et la dangerosité de la voirie, l'Echevin a pris ses responsabilités en acceptant la demande de Monsieur Straet vu ce contexte délicat.

Comme il vous l'a confirmé lors de votre entretien téléphonique, il valait mettre un peu de sable en plus que de risquer la vie d'un chauffeur. De plus en tant qu' Echevin de l'agriculture, le bien-être des animaux comptait également dans sa décision.

Etant entendu pour votre information complète, que la demande était de dégager à partir de la route de Tancremont jusqu'à la ferme et non plus loin et donc nullement dans l'intérêt du premier citoyen de notre commune comme vous l'insinuer dans votre courrier.

Le Collège Communal de Pepinster
22 décembre 2010

Pepinster, le 16 janvier 2011.

Monsieur Patrice MICHIELS, porte-parole du groupe PS au Conseil Communal,
Monsieur Jean-Claude LAMBERT, porte-parole du groupe RC-cdH au Conseil Communal,

Permettez-moi de reprendre contact avec vous suite au point complémentaire mis à l'ordre du jour du conseil communal de ce 17 janvier 2011 concernant le déneigement.

En effet, nous tenons à vous fournir les éléments suivants pour votre parfaite information.

1. En qui concerne le déneigement de la voie ferrée à Chinheid :

Contact pris avec la direction d'Infrabel, celle-ci nous confirme qu'il est formellement proscrit de faire usage de sel de déneigement sur et dans les abords proches de celle-ci, au risque de lui créer des dommages irréparables. De plus, il semblerait, d'après leurs informations, que l'origine du sinistre serait autre que la seule formation de glace aux alentours du passage à niveau. Nous attendrons donc confirmation de cette version avant de prendre position dans ce dossier.

2. En ce qui concerne le déneigement de chemins privés :

Nous comprenons mal que ce paragraphe se trouve au terme de la demande de création d'une commission concernant le déneigement difficile de notre Commune, si ce n'est dans l'unique but de chercher à nuire, par des affirmations totalement fausses et dénuées de tout fondement, au premier citoyen de notre Commune.

En effet, suite à votre question légitime concernant le déneigement de l'accès à la ferme de Monsieur STRAET, le collège vous répondu sans retard (le lendemain !) et l'échevin des Travaux s'est entretenu avec Madame KRINGS à ce sujet.

Les réponses ont été on ne peut plus claires :

- a. Depuis des temps immémoriaux, les échevins successifs, Monsieur CARION, Monsieur DEDYE, Madame GODON et Monsieur LEBRUN ont toujours pratiqué de la sorte. Les collèges de l'époque étaient dès lors très bien au courant de ce service apporté à Monsieur STRAET en toute connaissance de cause. (voir

attestations (1. et 2.) du contremaître et du brigadier du service des travaux, attestation (3.) de Monsieur STRAET).

Il en est d'ailleurs de même pour la rue Marcel Fikenne, une partie de la Crommaise et du Nid d'Aguesses, etc..

- b. La configuration du terrain et la largeur de la voirie communale et son état déplorable ont amené les différents collèges qui se sont succédés depuis des dizaines d'années à privilégier le bon sens, la solution la plus économique, et dès lors, l'accès seul possible par l'allée des châtaigniers tant pour les services de sécurité que pour l'approvisionnement de la ferme STRAET. (voir attestation (4.) du commandant en second du SRI de Pepinster, attestation (5.) point 6. *Voies d'accès* du rapport d'expertise judiciaire de l'expert MISSON rédigé le 26/10/2010)

Nous osons croire que seule votre envie de faire progresser le service à apporter à nos concitoyens a motivé votre empressement à demander une commission mixte Sécurité-Travaux au point de ne pas avoir tenu compte du courrier du collègue et d'avoir omis de vous renseigner auprès des services communaux compétents ainsi qu'auprès des anciens échevins des travaux.

Afin de permettre d'avoir un débat serein et dénué de toute intention diffamatoire, nous suggérons que les deux derniers « *attendus* » de la délibération (cfr 1. et 2. supra), qui n'apportent pas de poids complémentaire à la pertinence de votre demande, soient retirés. Votre décision apportera la preuve de l'intention réelle qui a sous-tendu votre demande de commission et permettra au collègue d'y réserver les suites voulues.

Le Collège communal.

1

Jean Detiffe

De : "Dethier Jean" <j.dethier@pepinster.be>
À : "Jean Detiffe" <j.detiffe@pepinster.be>; "Philippe Godin" <p.godin@pepinster.be>; "Nathalie Leveque" <n.leveque@pepinster.be>; "Vincent Pironnet" <v.pironnet@pepinster.be>; "Doris Quadflieg" <D.quadflieg@pepinster.be>
Envoyé : jeudi 23 décembre 2010 6:11
Joindre : dépose des sacs de sel et tas de sable.rtf
Objet : Mazures

Madame, Monsieur,

Suite à la demande de Monsieur Straat, je vous confirme que les ouvriers communaux ont toujours mis du laitier et/ou du sable à la ferme des Mazures.

Bien à vous

Commune de Pepinster

Service des travaux

Chinheid 19 à 4860 Pepinster

Jeannot Dethier

Tél : 087 - 55 69 49

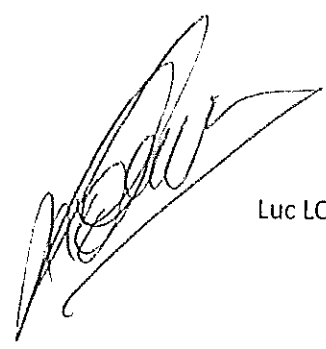
Fax : 087 - 55 74 89

Horaire du service :

du lundi au jeudi : de 0800h à 16h30

le vendredi : de 08h00 à 13h00

Je soussigné Luc LOUIS brigadier à la commune de Pepinster, certifie que nous dégageons et sablons l'accès à la ferme Straet située chemin des Mazures depuis que je travaille au service travaux.



Luc LOUIS

Je soussigné Remy STRAET, domicilié Mazures, 4 à Pepinster, atteste sur l'honneur que depuis toujours, bien plus de 20 ans, chaque année, la Commune vient déposer quelques tas de sable le long de l'allée des châtaigniers, en effet le chemin communal venant du Mousset étant trop étroit et en tellement mauvaise état qu'il est devenu totalement impraticable.

Vu les circonstances exceptionnelles, c'est à ma demande que l'Echevin des travaux, Jean Detiffe, a donné instruction de venir sabler le 7 décembre dernier le chemin venant de Tancremont seulement jusqu'à ma ferme afin de me permettre de recevoir ma livraison de paille et de farine afin de soigner mes bêtes étant en rupture de stock.

Fait à Pepinster, le 21 décembre 2010.



Remy Straet

Godin Philippe

De: Philippe Godin [philippe.godin@assurg.be]
Envoyé: mardi 11 janvier 2011 7:27
À: Philippe Godin
Objet: TR:
Importance: Haute

De : joel_delvaux@randstad.be [mailto:joel_delvaux@randstad.be]
Envoyé : lundi 10 janvier 2011 17:34
À : philippe.godin@assurg.be
Objet :
Importance : Haute

Monsieur le Bourgmestre,

1)

Suite à notre intervention du 30/12/2010 à la ferme Straat située rue des Mazures n°4 à Pepinster je me permets de vous adresser ce courrier afin de vous informer des difficultés rencontrées pour atteindre cette habitation. En effet nous sommes appelés pour risque d'effondrement d'une grange abritant des bestiaux. L'auto pompe légère, munie de chaînes, ayant emprunté le chemin venant de la rue Louis Biérain n'a jamais atteint l'habitation, celle-ci est restée coincée dans la montée vers le château. Pour ma part je suis également resté coincé avec le véhicule de commandement dans le chemin venant de la rue de la libération (chemin appelé chemin de la glacière). Un ruisseau creuse une tranchée qui ne permet pas de rouler sans danger, des branches d'arbres entravent le passage et la largeur du chemin entre les haies et les arbres limite le passage aux petits véhicules. Nous avons dû finir de part et d'autre notre chemin à pieds (6 minutes de marche). Dans ce cas il n'y a pas eu de conséquences graves mais cela pourrait arriver. Pour se faire pourrais-je vous demander de faire un courrier à ce concitoyen afin qu'il précise lors d'un prochain appel à un service d'urgence que l'accès le plus aisé pour l'atteindre est par le chemin venant de Tancremont, et lui demander de flécher celui-ci. Je vous remercie d'avance.

Joël Delvaux

Adjudant,

adjoint au commandant au SRI Pepinster.

6. VOIES D'ACCÈS

Comme mentionné au point 4.2 ci-avant, lors de ma visite du 15.02.2007, j'ai parcouru les trois voies d'accès aux lieux loués.

De cette opération, je retiendrai les points suivants :

- Voie d'accès en provenance de la rue Louis Bierin et qui passe par le château :

La première partie de cette voie d'accès, qui débute au pont du chemin de fer et qui se termine à l'entrée des Masures, est constituée d'une route en pavés. Elle est en bon état, a une longueur de \pm 700 mètres et est accessible pour tous les types de véhicules.

Elle se prolonge par une route empierrée qui passe par le château, sur une longueur de \pm 600 mètres jusqu'à la ferme.

La longueur totale de cette voie d'accès, depuis la rue Bierin jusqu'à la ferme, est donc de \pm 1.300 mètres.

A noter que j'ai relevé, au niveau de la conciergerie, une largeur de 2,65 mètres aux pieds des bornes qui sont situées de part et d'autre de la route.

Cette situation, ainsi que les bâtiments de la conciergerie, rendent très difficile, sinon impossible, le passage des gros charrois. Ceux-ci doivent s'arrêter à la fin de la route pavée, à l'entrée de la conciergerie.

Par contre, il est aisément possible pour tout autre véhicule d'accéder, par cette voie, aux prairies de la parcelle cadastrée 435 k ainsi qu'aux bâtiments de la ferme.

- Voie d'accès en provenance de la route de Tancremont :

Cette voie d'accès est constituée d'une route en terre à moitié empierrée où subsistent des irrégularités de terrains provenant principalement des écoulements des eaux.

Elle est pentue à certains endroits et traverse les bois.

Sa longueur totale, depuis la route de Tancremont jusqu'aux bâtiments de la ferme, est de \pm 1.600 mètres.

Lors de ma visite du 15.02.2007, le terrain de cette voie était assez boueux.

Elle est praticable pour tout véhicule léger (voiture, camionnette, tracteur, petit camion), en se déplaçant prudemment.

Elle devient difficilement praticable, sinon impossible, pour tout véhicule lourd, principalement lors de conditions météorologiques défavorables (pluies importantes, neige et verglas).

- Voie d'accès en provenance de la rue Chalsèche, appelé chemin des Moussets :

Cette voie d'accès est constituée d'une route en terre à moitié empierrée. Elle est partiellement goudronnée sur une longueur de \pm 150 mètres à partir d'un gros frêne qui se situe au niveau du château, en direction de la rue Chalsèche.

J'ai relevé une largeur de 2,70 mètres du pied de ce hêtre au pied du talus que longe à cet endroit cette route.

Lors de ma visite du 15.02.2007, le terrain de cette voie était également assez boueux.

Elle présente une partie pentue qui se situe juste avant de croiser un premier chemin lorsque l'on vient du château.

Sa longueur totale, depuis la rue Chalsèche jusqu'aux bâtiments de la ferme, est de \pm 1.250 mètres.

Cette voie d'accès est assez étroite sur toute sa longueur.

Elle est praticable pour tout véhicule léger (voiture, camionnette, tracteur), en se déplaçant prudemment.

Elle est difficilement praticable pour tout autre véhicule.

A noter qu'un panneau rond blanc, entouré de rouge, avec la mention "excepté circulation locale" est situé à son entrée, rue Chalsèche.

Au cours de cette visite, j'ai également pris bonne note des remarques formulées par Monsieur Straet qui m'accompagnait.

Je retiendrai principalement que :

- Monsieur Straet reconduisait le plus souvent les bêtes aux bâtiments de ferme par les prairies en remontant les talus.

- Les marchands de bêtes et les vétérinaires se rendaient dans les prairies en empruntant la voie d'accès qui passe par le château.

- Cette dernière voie d'accès était également celle qu'il empruntait le plus souvent pour apporter les soins aux bêtes ainsi que pour leur fournir toute nourriture et pour réaliser les différentes coupes de foin.

Pour copie certifiée conforme



L'expert